



Note
Septembre 2018

Ce que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8 a à dire sur les écoles non gouvernementales

Ignasi Grau

Le rapport Global Education Monitoring (GEM) est une évaluation concernant le progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable en matière d'éducation (ODD4) et permet d'observer les principales tendances et défis mondiaux concernant le droit à l'éducation. Sur cette courte note, nous nous concentrerons sur les parties du rapport en ce qui concerne l'implication du secteur non gouvernemental dans la réalisation du droit à l'éducation.

Le rapport considère que la concurrence entre les écoles et les politiques de choix des écoles ont gagné en popularité et que la tendance est positive (Plank et Sykes, 2003; Verger et al., 2016). Néanmoins, le rapport met en garde le fait que la participation croissante de nouveaux acteurs ne s'est pas obligatoirement traduite en des écoles plus efficaces et plus équitables. Pour résoudre ce problème, le GEM souligne essentiellement l'importance d'un bon cadre juridique pour que la concurrence scolaire soit profitable à l'ensemble de la population.

Selon le GEM, tous les États n'ont pas le même niveau de réglementation. La réglementation des écoles publiques et privées n'est pas toujours équivalente (91,5% des systèmes ont des réglementations pour les écoles publiques et 84,5% pour les écoles privées). Dans certains cas, l'absence de réglementation a un impact négatif sur la jouissance du droit à l'éducation. Par exemple, moins de 50% des systèmes éducatifs réglementent le ratio maximum élèves / enseignant, ce qui dans certains cas peut avoir des conséquences problématiques.

De ce point de vue, le deuxième problème auquel sont confrontés les systèmes éducatifs est l'inspection scolaire, dont le succès dépend des objectifs, de la capacité et des ressources de l'État. Le document met en garde l'importance de concevoir correctement les processus d'inspection. Une conception médiocre peut avoir des conséquences imprévues, par exemple, en décourageant de nouvelles méthodes d'enseignement et en restreignant les stratégies d'enseignement et les programmes. L'un des problèmes des inspections, en particulier dans les pays en développement, concerne le manque de ressources et les contraintes de capacité. Les inspections dans les pays les plus pauvres ont tendance à se concentrer sur l'inspection des apports matériels au lieu des processus d'apprentissage ou de la qualité de l'enseignement, ne conduisant à aucune amélioration de l'école. Un autre défi concernant les inspections scolaires est la vitesse d'expansion et la diversité de systèmes. À cet égard, le rapport met en garde contre la croissance des écoles privées à bas prix, qui ne sont même pas inscrites.

L'un des défis de la concurrence entre les écoles est la disponibilité des informations pour que tous les citoyens puissent bénéficier du choix de l'école et qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Néanmoins, même lorsque l'information n'est pas suffisante, elle peut aider les familles à choisir l'école. À cet égard, le GEM souligne une bonne pratique de la Caroline du Nord (États-Unis) où la mise à disposition des informations sur les résultats des tests a aidé les parents, à faibles revenus, à faire des choix éclairés et à améliorer leurs résultats (Hastings et Weinstein, 2008). La mise à disposition d'informations présente deux défis. L'une des préoccupations est que dans de nombreux pays, les écoles qui ne diffusent pas leurs informations ne subissent aucune conséquence. Deuxièmement, dans de nombreux cas, certains parents ne savent pas utiliser les informations.

Un autre défi soulevé par le GEM est que les systèmes de choix des écoles ne sont pas toujours accompagnés d'un financement public pour éviter les frais de scolarité, ce qui ne peut être bénéfique que pour les familles fortunées. "Lorsque l'éducation n'est pas gratuite, les contraintes financières peuvent affecter la capacité de choisir les écoles. Les bons scolaires offrent les moyens financiers aux familles pour aider à surmonter ces contraintes, à choisir plus librement leurs écoles et donc à favoriser la concurrence entre les écoles". Bien que le système de bons puisse avoir des conséquences indésirables, il y a

aussi de bonnes expériences. Par exemple, le GEM indique qu'à New York, parmi les bénéficiaires à faible revenu, les bons ont eu un impact positif significatif sur l'inscription au collège et l'obtention d'un diplôme par les étudiants issus de minorités (Chingos et Peterson, 2015).

En ce qui concerne le choix des écoles, le document fait référence à un test basé sur la responsabilité des écoles en vue de les motiver, un sujet qui est très débattu. L'une des raisons du conflit est que les résultats de ces écoles dépendent de facteurs extérieurs au contrôle de l'école, tels que les aptitudes naturelles, le contexte socioéconomique, la participation des parents et le tutorat parascolaire. Néanmoins, ces tests peuvent être un bon instrument pour savoir quelles écoles ont besoin de plus de financement pour réaliser correctement le droit à l'éducation.

Plus loin, dans le chapitre 7, le rapport mentionne comment les dépenses et les investissements du secteur privé augmentent. À cet égard, les dépenses consacrées au soutien scolaire privé et aux technologies éducatives devraient, la prochaine fois, dépasser 200 milliards de dollars américains. Le rapport met en garde contre l'importance d'une réglementation plus stricte du secteur privé afin de garantir que la rentabilité ne vienne pas éclipser l'équité et la qualité. Par exemple, le soutien scolaire privé payé de leur poche élargit l'écart entre les avantages et les désavantages en matière d'éducation. En outre, il peut y avoir conflit d'intérêts quand un enseignant sert de tuteur privé à son propre étudiant. Deux autres domaines doivent être réglementés: l'utilisation de la technologie au service de l'éducation et les repas scolaires quotidiens pour assurer l'égalité d'accès.

Une des leçons que nous pouvons tirer du rapport du GEM est que les politiques de choix des écoles exigent trois conditions pour garantir que l'ensemble de la population puisse en bénéficier: elle doit être règlementée dans un bon cadre juridique où les obligations de l'Etat et des écoles non gouvernementales sont claires. Il s'avère nécessaire d'avoir un financement public, ainsi que d'avoir une transmission d'informations bien spécifiques afin de permettre aux parents de faire un bon choix.

*Document téléchargeable depuis le site web unesco.org/publications